

RCS : POITIERS  
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00510  
Numéro SIREN : 804 053 668  
Nom ou dénomination : 2 BSO

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 4472

**2 BSO**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 26 668 euros**  
**Siège social : 108 route de Paris**  
**86360 CHASSENEUIL DU POITOU**  
**804 053 668 R.C.S POITIERS**

\*\*\*\*\*

**COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019**

n° de  
dépôt



n° de  
gestion

44761 0 AOUT 2023

ALBSIC

n° de  
facture

n° de  
chrono

**COMPTES SOUMIS A L'APPROBATION**  
**DE L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 SEPTEMBRE 2020**  
**Pour copie certifiée conforme**  
**Les co-gérants**

**Jérôme BELLIN**

**Frédéric OGIER**

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 BSO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>108 route de Paris 86360 CHASSENEUL DU POITOU</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>8 0 4 0 5 3 6 6 8 0 0 0 1 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (II) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB AC		
		Frais de développement * CX CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF 9 069 AG 6 693 2 375		
		Fonds commercial (1) AH AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN AO		
		Constructions AP 13 731 AQ 3 059 10 671		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 12 920 AS 5 637 7 283		
		Autres immobilisations corporelles AT 139 797 AU 59 950 79 847		
		Immobilisations en cours AV AW		
		Avances et acomptes AX AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS CT		
		Autres participations CU CV		
		Créances rattachées à des participations BB BC		
		Autres titres immobilisés BD BE		
		Prêts BF BG		
Autres immobilisations financières* BH 4 785 BI 4 785				
<b>TOTAL (II)</b> BJ		180 303	BK 75 340	104 962
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL 16 649 BM 16 649		
		En cours de production de biens BN BO		
		En cours de production de services BP BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR BS		
		Marchandises BT 171 826 BU 171 826		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV 630 BW 630			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX 31 434 BY 3 000 28 434		
		Autres créances (3) BZ 83 636 CA 83 636		
		Capital souscrit et appelé, non versé CB CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD CE		
Disponibilités CF 229 387 CG 229 387				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH 6 961 CI 6 961			
	<b>TOTAL (III)</b> CJ 540 525 CK 3 000 537 525			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif* (VI) CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		720 829	IA 78 340	642 488
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2 BSO		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 26 668 .....)			DA	26 668	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 667	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG	118 709	
	Report à nouveau			DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	46 208	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	194 252	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	130 310	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV	3 131	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	34 951	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	205 394	
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 448	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	448 236		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	642 488		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	316 812		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
<b>DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 010
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	647
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>2 657</b>
<b>DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
<b>TOTAL</b>	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise SARL 2 BSO										Néant *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								3				3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 069	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	9 218	KK		KL	4 512		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	9 491	KT		KU	3 429		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	57 657	KW		KX	44 283		
	Matériel de transport *					KY	27 243	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	8 315	LC		LD	2 297		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	4 500	LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	116 426	LO		LP	54 523		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	4 785	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	4 785	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	130 280	OH		OJ	54 523			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		4			
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	9 069	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	13 731	MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	12 920	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM	101 940	MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	27 243	MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	10 613	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	4 500	MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY	4 500	NG	166 449	NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		O0		M7		0W	
	Autres participations					I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	4 785	2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	4 785	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	4 500	0K		0L	180 303		0M	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2	— FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont : fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 BSO</u>								Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																																																																																												
<b>CADRE A</b>																																																																																																																																																																																																																				
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																																																																																																																																																																																																																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																												
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM																																																																																																																																																																																																												
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG																																																																																																																																																																																																												
Terrains		PI		PJ		PK		PL																																																																																																																																																																																																												
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ																																																																																																																																																																																																												
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU																																																																																																																																																																																																												
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY																																																																																																																																																																																																												
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC																																																																																																																																																																																																												
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG																																																																																																																																																																																																												
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK																																																																																																																																																																																																												
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO																																																																																																																																																																																																												
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT																																																																																																																																																																																																												
TOTAL III		QU		QV		QW		QX																																																																																																																																																																																																												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		OY		OZ		PQ		PR																																																																																																																																																																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10"><b>CADRE B</b></td> </tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;"><b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Immobilisations amortissables</td> <td colspan="6">DOTATIONS</td> <td colspan="3">REPRISES</td> <td rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</td> </tr> <tr> <td>Colonne 1 Différentiel de durée et autres</td> <td colspan="2">Colonne 2 Mode dégressif</td> <td colspan="2">Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel</td> <td>Colonne 4 Différentiel de durée et autres</td> <td colspan="2">Colonne 5 Mode dégressif</td> <td>Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel</td> </tr> <tr> <td>Frais établissements TOTAL I</td> <td>M9</td> <td colspan="2">N1</td> <td colspan="2">N2</td> <td>N3</td> <td colspan="2">N4</td> <td>N5</td> <td>N6</td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles TOTAL II</td> <td>N7</td> <td colspan="2">N8</td> <td colspan="2">P6</td> <td>P7</td> <td colspan="2">P8</td> <td>P9</td> <td>Q1</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td colspan="2">Q3</td> <td colspan="2">Q4</td> <td>Q5</td> <td colspan="2">Q6</td> <td>Q7</td> <td>Q8</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td colspan="2">Q9</td> <td colspan="2">R1</td> <td>R2</td> <td colspan="2">R3</td> <td>R4</td> <td>R5</td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td colspan="2">R7</td> <td colspan="2">R8</td> <td>R9</td> <td colspan="2">S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> </tr> <tr> <td>Inst. gales, agenc et am. des const.</td> <td>S5</td> <td colspan="2">S6</td> <td colspan="2">S7</td> <td>S8</td> <td colspan="2">S9</td> <td>T1</td> <td>T2</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>T3</td> <td colspan="2">T4</td> <td colspan="2">T5</td> <td>T6</td> <td colspan="2">T7</td> <td>T8</td> <td>T9</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Autres immobilisations corporelles</td> <td>Inst. gales, agenc am. divers</td> <td colspan="2">U1</td> <td colspan="2">U2</td> <td>U3</td> <td colspan="2">U4</td> <td>U5</td> <td>U6</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td colspan="2">U8</td> <td colspan="2">U9</td> <td>V1</td> <td colspan="2">V2</td> <td>V3</td> <td>V4</td> </tr> <tr> <td>Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td colspan="2">V7</td> <td colspan="2">V8</td> <td>V9</td> <td colspan="2">W1</td> <td>W2</td> <td>W3</td> </tr> <tr> <td>Emballages récup. et divers</td> <td>W4</td> <td colspan="2">W5</td> <td colspan="2">W6</td> <td>W7</td> <td colspan="2">W8</td> <td>W9</td> <td>X1</td> </tr> <tr> <td>TOTAL III</td> <td>X2</td> <td colspan="2">X3</td> <td colspan="2">X4</td> <td>X5</td> <td colspan="2">X6</td> <td>X7</td> <td>X8</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV</td> <td>NL</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td>NM</td> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td>Total général (I+II+III+IV)</td> <td>NP</td> <td colspan="2">NQ</td> <td colspan="2">NR</td> <td>NS</td> <td colspan="2">NT</td> <td>NU</td> <td>NV</td> </tr> <tr> <td>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</td> <td>NW</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Total général non ventilé (NS+NT+NU)</td> <td>NY</td> <td colspan="2"></td> <td>Total général non ventilé (NW-NY)</td> <td>NZ</td> </tr> </table>										<b>CADRE B</b>										<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3	N4		N5	N6	Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7	P8		P9	Q1	Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7	Q8	Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2	R3		R4	R5	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9	S1		S2	S3	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8	S9		T1	T2	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6	T7		T8	T9	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3	U4		U5	U6	Matériel de transport	U8		U9		V1	V2		V3	V4	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9	W1		W2	W3	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7	W8		W9	X1	TOTAL III	X2	X3		X4		X5	X6		X7	X8	Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL					NM				NO	Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS	NT		NU	NV	Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ
<b>CADRE B</b>																																																																																																																																																																																																																				
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																																																																																																																																																																																																																				
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																										
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																																																																																																																																																																																																											
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3	N4		N5	N6																																																																																																																																																																																																										
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7	P8		P9	Q1																																																																																																																																																																																																										
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7	Q8																																																																																																																																																																																																										
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2	R3		R4	R5																																																																																																																																																																																																										
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9	S1		S2	S3																																																																																																																																																																																																										
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8	S9		T1	T2																																																																																																																																																																																																										
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6	T7		T8	T9																																																																																																																																																																																																										
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3	U4		U5	U6																																																																																																																																																																																																										
	Matériel de transport	U8		U9		V1	V2		V3	V4																																																																																																																																																																																																										
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9	W1		W2	W3																																																																																																																																																																																																										
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7	W8		W9	X1																																																																																																																																																																																																										
TOTAL III	X2	X3		X4		X5	X6		X7	X8																																																																																																																																																																																																										
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL					NM				NO																																																																																																																																																																																																										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS	NT		NU	NV																																																																																																																																																																																																										
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ																																																																																																																																																																																																										
<b>CADRE C</b>																																																																																																																																																																																																																				
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																											
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8																																																																																																																																																																																																											
Primes de remboursement des obligations							SP		SR																																																																																																																																																																																																											

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2 BSO

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation autres immobilisations financières (1) *	9U	9V	9W	9X
			06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	3 000
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA	3 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD	3 000
Dont dotations et reprises	d'exploitation		UE	UF		
	financières		UG	UH		
	exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	4 785	UV		UW	4 785		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 000		3 000				
	Autres créances clients			UX	28 434		28 434				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (ancreurement constitué) U0 )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	42 965		42 965				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	40 671		40 671				
	Charges constatées d'avance			VS	6 961		6 961				
<b>TOTAUX</b>			VT	126 817	VU	122 032	VV	4 785			
RENOIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	130 310		33 838		96 471			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	205 394		205 394					
Personnel et comptes rattachés			8C	27 676		27 676					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	33 898		33 898					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 598		4 598					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 863		5 863					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 412		2 412					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	3 131		3 131					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2								
Produits constatés d'avance			8L								
<b>TOTAUX</b>			VY	413 284	VZ	316 812		96 471			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	40 100	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	3 131			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37 494	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	46 208		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 749		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	538		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB	( )		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	2 010	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	9 137		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme		WN		
			Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	8 147		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				<b>TOTAL I</b>	<b>67 789</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Joues entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine I (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)	YD			
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	67 789		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	67 789		



Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 BSO</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WL

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 23 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 BSO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	67 221	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD	79 043				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	11 822		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
				Report à nouveau	ZG							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	79 043	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	79 043					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	117 259		YQ	79 754			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous traitance						YT	793				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	86 219		XQ	88 062			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	800				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 676				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	192 670			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	290 002
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	4 092				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	5 319			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	9 411
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	127 057				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						VZ	189 256				
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB	228 287				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP							- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

**CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨**

**CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩**

**CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪**

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.



Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies 0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies 0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 BSO</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③   ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

## DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

## I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 077 512
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	3 789
TOTAL 1	OX	2 081 301

## II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	214
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	72 183
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 500
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	77 898

## III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 269 749
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	131 229
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 774
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 403 753

## IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	755 445
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

## V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330 CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329 AC et 1329-DEF)	SA	755 445
---	----	---------

## Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 081 301
Effectifs au sens de la CVAE	FY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

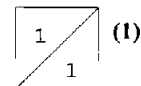
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OQ et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

8 0 4 0 5 3 6 6 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 BSO

ADRESSE (voie) 108 route de Paris

CODE POSTAL 86360

VILLE

CHASSENEUIL DU POITOU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	26 668

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique BELLIN Prénom(s) JEROMENom marital  % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 13 334Naissance : Date 12051977 N° Département 86 Commune POITIERS Pays 

Adresse : N° 40 Voie rue Principale

Code Postal 86340 Commune VAINTRAY ALSONNES Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique OGIER Prénom(s) FREDERICNom marital  % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 13 334Naissance : Date 18081965 N° Département 17 Commune ROCHFORT SUR MER Pays 

Adresse : N° 47 Voie rue de la Pilardiére

Code Postal 86000 Commune POITIERS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**2 BSO**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 26 668 euros**  
**Siège social : 108 route de Paris**  
**86360 CHASSENEUIL DU POITOU**  
**804 053 668 R.C.S POITIERS**

\*\*\*\*\*

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
----------------------------------

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

**Extrait du rapport de gestion**

L'affectation des résultats proposée est conforme à la loi et aux statuts de la société.

Constatant que la Réserve légale est intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à **46.208,09 €**, au poste « Autres Réserves », dont le solde créditeur serait porté de 118.709,08 € à 164.917,17 €.

**RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS**

**Extrait de l'assemblée générale du 30 septembre 2020**

L'assemblée générale,

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée,

**DECIDE** d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à **46.208,09 €**, au poste « Autres Réserves », dont le solde créditeur sera porté de 118.709,08 € à 164.917,17 €.

Pour extrait certifié exact,

**L'un des cogérants**

**Jérôme BELLIN**



## POUVOIR

### LE SOUSSIGNE

**Monsieur Jérôme BELLIN, demeurant à VAINTRAY ASLONNES (86340) – 40 rue Principale,**

**AGISSANT au nom et en qualité de co-gérant de la société 2 BSO, société à responsabilité limitée au capital de 26 668 € euros, dont le siège social est à CHASSENEUIL DU POITOU (86360) 108 route de Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 804 053 668**

**DONNE tous pouvoirs à Maître Monika MOEUNG, Avocat au Barreau de Poitiers, dont le cabinet est à SAINT BENOIT (Vienne) 15, rue du Pré Médard,**


A l'effet de procéder au dépôt des documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **POITIERS**, avec notamment ceux suivants purement énonciatifs et non limitatifs :

- ◆ requérir la délivrance de tous documents et pièces,
- ◆ faire toutes publications prescrites par la loi,
- ◆ effectuer toutes déclarations et formalités auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de **POITIERS**,
- ◆ aux effets ci-dessus, signer tous documents et pièces, fournir tous justificatifs, faire toutes déclarations requises.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Chassencuil du Poitou  
Le 30 juin 2023

**Jérôme BELLIN<sup>(1)</sup>**

*Bon pour pouvoir*  


<sup>(1)</sup>(Faire précéder la signature de la mention écrite « Bon pour pouvoir »)